

## TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL

74%

la voiture

16%

les transports publics

2%

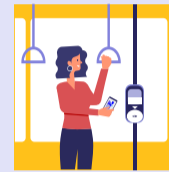
le vélo

6%

la marche

Source : INSEE

### 3 dispositifs légaux pour faciliter les trajets et encourager les mobilités durables



#### ABONNEMENT TRANSPORTS PUBLICS

##### Qui ?

- Tous les salariés

##### Modalités ?

- Sur présentation d'un justificatif d'abonnement.

##### Combien\* ?

- Min. 50 % du montant de l'abonnement
- Exonérations fiscales et sociales jusqu'à 75 % du montant de l'abonnement.

Mise en place  
**OBLIGATOIRE**

Mise en place  
**FACULTATIVE**

#### FORFAIT MOBILITÉS DURABLES

##### Qui ?

- Tous les salariés qui ne bénéficient pas d'une voiture de fonction.

##### Modalités ?

- Vélo • Scooters et trottinettes • Autopartage
- Covoiturage • Titres de transports publics

##### Combien\* ?

- 700 € /salarié /an
- 800 € /salarié /an si cumul avec l'abonnement transports publics

Mise en place  
**FACULTATIVE**

#### PRIME TRANSPORT

##### Qui ?

- Tous les salariés, sous conditions\*\*

##### Modalités ?

- Frais de carburant ou frais d'alimentation des véhicules électriques / hybrides / rechargeables / hydrogènes.

##### Combien\* ?

- 700 € /salarié /an, dont 400 € maxi sur le carburant.
- Cumul possible entre la Prime Transport et l'abonnement transports publics.

#### LE SAVIEZ-VOUS ?

La mobilité est un sujet obligatoire à aborder dans le cadre de vos Négociations Annuelles Obligatoires (NAO).

\* Exonération fiscale et sociale pour l'employeur et le salarié. \*\* Tous les salariés hors IdF et périmètre de transports urbains où les conditions de travail ne permettent pas l'utilisation d'un transport collectif. Hors véhicule de fonctions à service, logement de fonction sur site, navette gratuite.